Poly-Ex

Décapant surpuissant

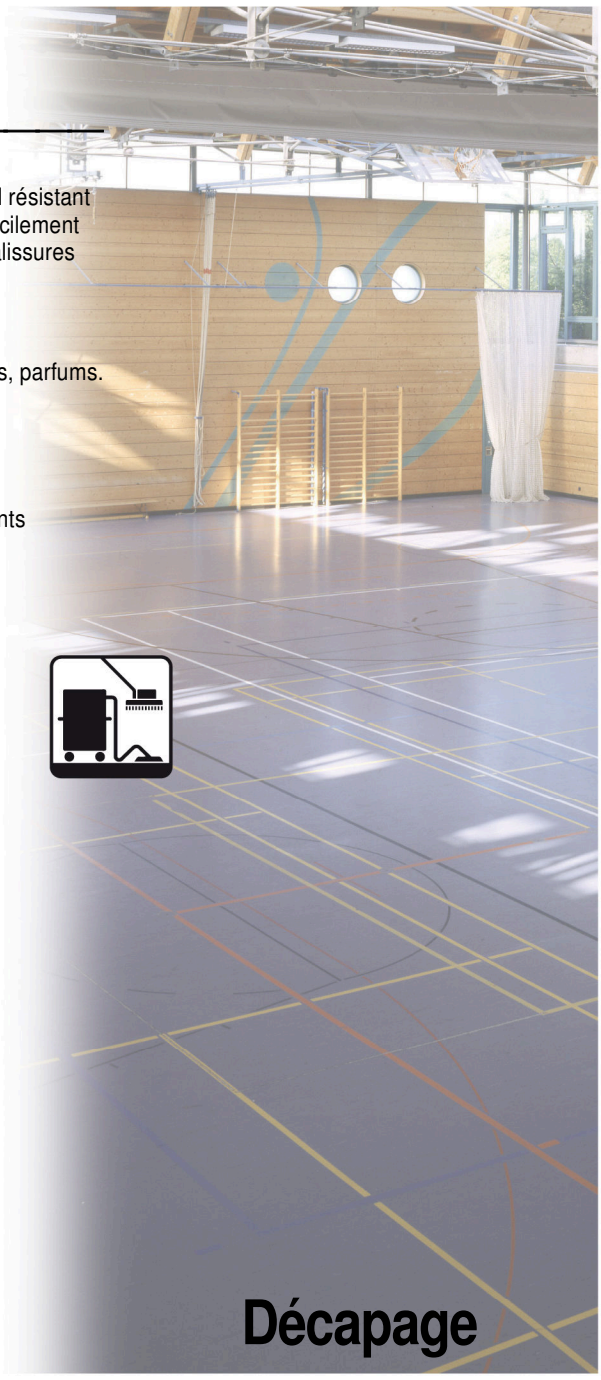

Propriétés

Décapant puissant fortement alcalin, peu moussant, pour revêtements de sol résistant à l'alcalinité. Agit rapidement sans formation d'odeur désagréable. Élimine facilement et rapidement les protections polymères, les films d'entretien ainsi que les salissures huileuses et grasses.

Composition (selon 648/2004/CE)

Tensioactifs non ioniques < 5 %, savon < 5 %, solvants hydrosolubles, alcalis, parfums.
pH produit concentré : env. 13 pH solution prête à l'emploi : env. 12

Domaine d'application

Pour revêtements de sol résistant à l'eau et à l'alcalinité, comme :
PVC, granite, brique et grès. Ne pas utiliser sur du linoléum et des revêtements en caoutchouc, ni sur des sols en pierre calcaire, comme le marbre ou le marbre reconstitué ! Vérifier la résistance du matériau avant application sur un sol difficilement identifiable.

Application

Décapage de revêtements de sol protégés :
1-3 litres pour 8 litres d'eau froide.

Répartir la solution de décapage sur le sol, laisser agir 10 minutes environ. Brosser. Si nécessaire, ajouter de l'eau chaude par le réservoir de la monobrosse ou de l'autolaveuse. Aspirer la solution souillée. Rincer soigneusement à l'eau claire.

Nous déclinons toute responsabilité pour des dommages causés par une utilisation non appropriée du produit.

27.02.2015 11.03.2015

Consommation par m²

Décapage : 90 ml

SGH 05, 07 Danger (produit concentré) ;
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H335 Peut irriter les voies respiratoires. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P305/351/338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P308/313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.
Contient : Ethanolamine / Trideceth 5-12 / Potassium Hydroxide (INCI).
Produit non destiné au consommateur final selon 1999/44/CE art. 1.

Conditionnement

Bidon de 10 litres Réf. j 15 03 10

www.kiehl-group.com